



La Secrétaire Générale
Brigitte HENRIQUES

Eve FRIEDRICH - Assistante
Tél. : 01.44.31.75.74
Fax : 01.44.31.76.42
eve.friedrich-bosmans@fff.fr

A Mesdames et Messieurs les CPD EPS
s/c de Mesdames et Messieurs les IADSDEN

Paris, le 2 février 2012.

Objet : Opération « Le football des princesses »

Madame, Monsieur,

Dans une lettre transmise par Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale à Mesdames et Messieurs les Recteurs le 13 décembre 2011, Noël Le GRAËT, Président de la FFF, propose d'associer des écoles primaires à un projet sportif et culturel « le football des princesses » à l'occasion de la qualification de l'équipe de France Féminine de football aux JO 2012 de Londres.

Cette lettre a également été adressée à Monsieur le Président de l'USEP. Après l'accord de réunir des CPD en présence de la vice-présidente de l'USEP et de quelques délégués de différents départements. Ainsi, un document de travail a été élaboré, en collaboration avec les cadres techniques régionales, pour accompagner les écoles qui souhaitent s'engager dans le projet « le football des princesses ».

L'idée centrale est de s'appuyer sur un travail en classe, sur la pratique du football sous toutes ses formes (futsal, effectif réduit, règles aménagées...), sur des rencontres éventuelles, en visant les compétences motrices, sociales et civiques que les élèves doivent maîtriser au cours de leur cycle d'apprentissage. Les axes prioritaires du projet visent à développer les apprentissages moteurs liés à la pratique du football en référence aux compétences 1-4-5-6- 7 du socle commun, pour des classes du CYCLE 3. Deux aspects seront abordés : l'un sportif, l'autre culturel.

Au terme du travail effectué par les écoles, la FFF et l'équipe de France Féminine recevront à Clairefontaine lors de la préparation des joueuses, 120 élèves, filles et garçons, issus de territoires différents, les 29 et 30 juin 2012.

Nous vous remercions de nous faire connaître avant le 1^{er} mars les noms, lieux, adresses et responsables des écoles souhaitant participer au projet. Les inscriptions se feront en ligne sur le site de la Fédération française de Football www.fff.fr à partir du 1^{er} Mars 2012.

.../...



Vous trouverez ci-après quelques précisions sur les conditions pratiques de cette opération :

- Nous limiterons à 700 le nombre des premières inscrites pouvant participer au projet ;
- Des outils supports tels que des clips vidéo et fiches pédagogiques seront transmises mi-mars ;
- Les écoles ayant participé au dispositif recevront dès la rentrée 2012 un kit pédagogique composé de ballons, chasubles et sacs à ballon (dans la limite de 700 possibles) ;
- Le 15 Février 2012, vous serez destinataires des critères de désignation des classes invitées à Clairefontaine et des modalités.

Vous remerciant par avance pour votre précieuse collaboration, et restant à votre disposition pour tout complément d'informations,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Brigitte HENRIQUES
Secrétaire Générale

P.J. :

- Avenant du 21 septembre 2011 à la convention quadripartite MEN/FFF/USEP/UNSS ;
- Lettre aux Recteurs du 13 décembre 2011 ;
- Lettre adressée au Ministre de l'Education Nationale et au Président de l'USEP en date du 31 janvier 2012.



AVENANT à la Convention cadre quadriennale signée le 6 mai 2009.

PREAMBULE

Le football féminin d'élite a démontré lors de la Coupe du Monde 2011, par les prestations de l'Equipe de France, l'excellence d'un modèle sportif auquel toutes les élèves, des plus petites aux plus grandes, peuvent s'identifier.

L'engagement des filles dans cette pratique est nécessaire, pour le regard nouveau porté sur cette activité. Bien qu'elle soit la plus pratiquée, sa représentation est souvent négative.

Cet avenant complète la convention existante. Les signataires réaffirment leur volonté de favoriser la pratique du football féminin à l'Ecole. Ils s'engagent notamment à renforcer leurs actions pour développer la pratique des jeunes filles, l'arbitrage, la formation, l'accès aux instances dirigeantes, notamment en favorisant la formation spécifique des enseignantes.

Le plan de féminisation initié par la FFF s'inscrit entièrement dans les « les valeurs fondamentales portées par l'École, le respect de l'autre (qui) passe par la prévention des discriminations et l'égalité entre les filles et les garçons. » (Circulaire de rentrée 2011 publiée au BOEN du 05/05/2011)

Article 1 : la pratique

Tant sur le plan tactique, technique que sur le plan des attitudes, la pratique du football vise le développement des compétences de l'EPS comme celles du socle commun, ainsi que l'acquisition des connaissances nécessaires à une formation équilibrée.

Dès l'école élémentaire et jusqu'au lycée, la place faite au football féminin sera à renforcer.

Afin de favoriser la pratique, les fédérations scolaires proposeront le plus grand nombre possible de compétitions et aménageront les modes de rencontres en ce sens notamment au plan de l'arbitrage.

Article 2 : les sections sportives

La création de sections sportives scolaires labellisées et réservées spécifiquement au public féminin sera recherchée et leur ouverture incitée et facilitée dans les académies.

Article 3 : la formation des enseignantes

Pour encourager les enseignantes à proposer l'activité football et à s'investir dans les formations, la FFF mettra à disposition ressources matérielles et humaines spécifiques.

Les contenus de formation feront l'objet d'une concertation étroite entre les corps d'inspection, la FFF et les fédérations scolaires, afin qu'ils soient adaptés au public féminin.

Article 4 : le projet citoyen

Une réelle attention sera portée à la formation et à l'engagement civique des élèves dans leurs différents rôles : joueuse, spectatrice, arbitre et officielle. Le public féminin est encouragé tout particulièrement à pratiquer et s'investir dans ces formations. Des productions pédagogiques produites de manière commune entre les signataires pourront servir de supports.

Article 5 : les grands événements

Le développement de la pratique féminine et l'accès des femmes aux responsabilités sont deux objectifs majeurs dans la perspective des grands événements à venir :

- Le tournoi féminin des Jeux olympiques de LONDRES 2012
- Le championnat d'Europe féminin 2013 en Suède
- Le championnat du monde scolaire 2013 dans l'académie de Bordeaux
- L'EURO 2016 organisé en France.

Article 6 : lutte contre la violence

Le football féminin est vecteur de lutte contre toutes formes de violence et d'incivilité. Le groupe de travail prévu à l'article 3 de la convention cadre prendra en compte cette dimension. Il se rapprochera et partagera son expérience avec le pôle ressources national « Sport, Education, Mixités, Citoyenneté ».

Fait à Paris, le

Le Ministre

Le Président de la FFF

Luc CHATEL

Noël LE GRAËT

Le Directeur de l'UNSS

Le Président de l'USEP

Laurent PETRYNKA

Jean-Michel SAUTREAU



Le Président

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Recteurs d'Académie
s/c de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale

Madame, Monsieur le Recteur,

La Fédération Française de football vient d'élaborer un plan de féminisation ambitieux portant sur le développement de la présence des femmes dans la pratique, l'arbitrage, la formation et les instances. C'est dans le cadre de l'égalité hommes - femmes, qu'en accord avec Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale Luc Chatel, un avenant à la convention quadripartite MEN/FFF/USEP/UNSS, concernant le développement du football féminin à l'école, au collège et au lycée, a été signé le 21 septembre 2011.

L'Équipe de France féminine de football s'est qualifiée pour les Jeux Olympiques de Londres qui auront lieu fin juillet et début août 2012. Les joueuses, tant sur le plan sportif qu'extra sportif sont par leur comportement et leur engagement un modèle sportif et social d'excellence, un modèle d'identification important pour les jeunes filles. C'est pour ces raisons que la FFF, au cours de l'année 2012, conformément aux articles 5 et 6 de l'avenant, vous propose de mettre en œuvre quelques actions pratiques et éducatives au sein des écoles.

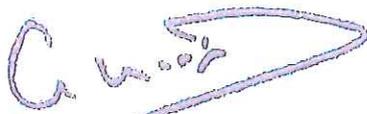
J'ai confié à Brigitte Henriquès, secrétaire générale de la Fédération, professeure agrégée d'EPS, la responsabilité du développement du football féminin. « Le football des princesses » est une des actions auxquelles nous souhaiterions associer les écoles primaires de votre Académie. Dans le premier semestre 2012, les classes volontaires participeront à la pratique du football en classe en lien avec la maîtrise des compétences des cycles et le socle commun des compétences ainsi qu'à un programme de rencontres en partenariat avec l'USEP. Ce projet se conclura par la semaine du football féminin, qui commencera le 23 juin, journée olympique omnisports. Nous avons le projet d'inviter quelques classes mixtes, sur le site de Clairefontaine où l'équipe de France féminine sera en stage de préparation. Les internationales ont proposé de devenir marraines d'une classe.



Pour que le contenu de ce travail semestriel puisse être en cohérence avec les objectifs des programmes des écoles primaires, nous avons projeté d'inviter le 6 janvier, quelques conseillers pédagogiques départementaux EPS et conseillers de circonscription pour rédiger ensemble les contenus d'un document - cahier des charges et le calendrier. Ces éléments vous seront transmis dans la deuxième quinzaine de janvier.

Notre préoccupation est de travailler avec les acteurs de l'Education Nationale pour défendre ensemble « les valeurs fondamentales portées par l'école, le respect de l'autre et la prévention des discriminations et l'égalité entre les filles et les garçons ».

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Recteur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.


NICOLE GRAËT



LE PRESIDENT

Nos réf. : NLG/BHE/efr/2011-2012

Monsieur Luc CHATEL - Ministre
Ministère de l'Education nationale, de la
jeunesse et de la vie associative
110, rue de Grenelle
75357 PARIS CEDEX 07

Monsieur Jean-Michel SAUTREAU
Président National de l'USEP
3, rue Récamier
75341 PARIS CEDEX 07

Paris, le 30 janvier 2012.

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'avenant à la convention quadripartite MEN/FFF/USEP/UNSS concernant le développement du football féminin à l'école, au collège et au lycée, signé le 21 septembre 2011, la FFF vous propose de mettre en œuvre au cours de l'année 2012, des actions pratiques et éducatives au sein des écoles.

Ces actions s'inscrivent dans le plan de féminisation ambitieux que la Fédération Française de football vient d'élaborer dans le but de développer la présence des femmes dans la pratique, l'arbitrage, la formation et les instances et de contribuer ainsi à l'égalité hommes – femmes.

L'Equipe de France féminine de football s'est qualifiée pour les Jeux Olympiques de Londres qui auront lieu fin juillet et début août 2012. Les joueuses, tant sur le plan sportif qu'extra sportif sont par leur comportement et leur engagement un modèle sportif et social d'excellence, un modèle d'identification important pour les jeunes filles.

J'ai confié à Brigitte HENRIQUES, secrétaire générale de la Fédération, professeur agrégée d'EPS, la responsabilité du développement du football féminin. C'est pour ces raisons que la FFF, au cours de l'année 2012, conformément aux articles 5 et 6 de l'avenant, vous propose de mettre en œuvre une première action : « Le Football des princesses ».

« Le football des princesses » est une des actions auxquelles nous souhaitons associer les écoles primaires. Dans le premier semestre 2012, les classes volontaires participeront à la pratique du football en classe en lien avec la maîtrise des compétences des cycles et le socle commun des compétences. Ce projet se conclura par la semaine du football féminin, qui commencera le 23 juin, journée olympique omnisports. Nous avons le projet d'inviter quelques classes mixtes, sur le site de Clairefontaine où l'équipe de France féminine sera en stage de préparation. Les internationales ont proposé de devenir marraines d'une classe.

... / ...

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
Reconnue d'utilité publique par décret du 4 décembre 1922

87, boulevard de Grenelle - 75738 Paris Cedex 15 - Tél. : + 33 (0) 1 44 31 73 00 - Fax : + 33 (0) 1 44 31 73 73 - www.fff.fr
N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



Pour que le contenu de ce travail semestriel puisse être en cohérence avec les objectifs de l'Éducation Nationale, notamment ceux des programmes des écoles primaires et avec les objectifs de l'USEP qui s'est associée à cette convention, nous avons invité le 6 janvier, quelques conseillers pédagogiques départementaux EPS et conseillers de circonscription ainsi que le Président de l'USEP pour rédiger ensemble les contenus d'un document – cahier des charges et le calendrier.

Une nouvelle réunion de ce type est prévue le 10 février afin de finaliser le contenu de cette action.

Nous vous transmettrons ces éléments mi-février pour vous tenir informés de l'avancement de cette opération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Président

Noël LE GRAËT